

Conseil municipal de Sèvremoine

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021 À 20 HEURES

Espace Renaudin – Allée de la Riverette

Commune déléguée de la Renaudière

Commune de Sèvremoine

PREAMBULE	
1. Point Situation Covid-19	
OUVERTURE DE LA SEANCE	
2. Vérification du quorum	
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2021	
DELIBERATIONS	
1. DIRECTION	
1.1. ADMINISTRATION	
1.1.1. Modification de la composition des conseils consultatifs de St Germain sur Moine et Montfaucon Montigné	
1.1.2. Modification de la composition de la composition des commissions Enfance-Jeunesse et Bâtiments	
1.1.3. Détermination du nombre des adjoints au maire	
1.2. FINANCES	
1.2.1. Modification des subventions 2021	
1.2.2. Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2021	
1.2.3. EHPAD Les Sources à St Germain sur Moine – Garantie emprunt	
1.3. ACHATS	
1.3.1. Création et composition de la Commission d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée	
2. RESSOURCES HUMAINES	
2.1. Nouvelle organisation du service Enfance Jeunesse - Ajustement de l'organigramme des services	
3. SERVICES A LA POPULATION	
3.1. Aide à l'adhésion associative spéciale COVID Saison 2021/2022	
3.2. Projet Médiathèque Moine : études d'avant-projet définitif, budget, plan de financement et demandes de subvention	
4. ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE	
4.1. Dépannage éclairage public – Fond de concours SIEML	
4.2. Opérations d'extension – Fond de concours SIEML	
4.3. Opérations d'effacement de réseaux – Fond de concours SIEML – Conventions d'enfouissement	
5. URBANISME ET AMENAGEMENT	
5.1. Convention sur le service d'application du droit des sols avec Mauges Communauté – Avenant n°3	
5.2. La Renaudière – Cession d'un terrain à bâtir - 12 Bis Rue de Vendée	
5.3. St André de la Marche – Cession d'une parcelle	

5.4. St Macaire en Mauges – Cession d'un chemin rural désaffecté

5.5. St Crespin sur Moine – Désaffectation et Déclassement d'une parcelle

INFORMATIONS :

1) Décisions du maire

2) Déclarations d'intention d'aliéner

3) Concessions en cimetières.....

Affiché le 21 Mai 2021

**Le Maire,
Didier Huchon**

Port du masque obligatoire pendant toute la durée de la séance pour toutes les personnes présentes : le public, les représentants de la presse, les élus et les agents

